

## Louer vos parcours de pêche

Une interface d'échange est accessible sur le site afin de permettre aux propriétaires publics ou privés disposant de parcours de pêche de soumettre leurs offres aux sociétés de pêche. Les sociétés intéressées peuvent prendre directement contact avec les propriétaires pour conclure des conventions de location.

## Emportez les parcours de pêche avec vous !

Une version mobile du site internet permet sa consultation via Smartphone et tablette.



Adresse et informations utiles:  
MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL  
Rue Lucien Namèche, 10  
B - 5000 Namur  
T. +32 (0)81 411 570  
Info@maisondelapeche.be  
www.maisondelapeche.be  
Inscription en ligne aux stages de pêche  
www.stagesdepeche.be  
Parcours de pêche de Wallonie  
www.parcoursdepeche.be



# Les parcours de pêche de Wallonie

Parcours de pêche de Wallonie  
[www.parcoursdepeche.be](http://www.parcoursdepeche.be)



# Découvrez en quelques clics les parcours de pêche accessibles sur les cours d'eau et plans d'eau de Wallonie. Le site vous guide vers les parcours de pêche correspondant à vos envies.

Les informations pratiques sur la société comme les types de poissons présents, les accès pour personnes à mobilité réduite, la mise à disposition d'un étang pour les membres de la société de pêche et encore de nombreuses autres informations.

Une cartographie des parcours de la société de pêche et leurs spécificités (parcours No-kill, réserves de pêche...)

Les documents de la société de pêche sont mis à disposition des pêcheurs et peuvent être téléchargés.

Une présentation succincte de la société de pêche et de ses actions en faveur des pêcheurs (concours, amélioration et restauration du milieu, gestion piscicole...)

Les dispositions réglementaires sur les parcours: tailles et limites de capture, périodes d'ouverture, dispositions particulières...

La localisation des points de vente de la carte de membre tels que magasins, maisons du tourisme ou syndicats d'initiatives.

Possibilité d'acquérir en ligne la carte de membre d'une société qui vous intéresse\* (\* offre limitée aux sociétés participantes)

**Cours de Pêche**  
Trouvez facilement les parcours de pêche en Wallonie.

**Pêcheurs Réunis de Spiennes (Les)**  
Fédération Piscicole et Halieutique du sous-bassin de la Haine

Dernière mise à jour: 1/2015

Téléchargements  
Règlement de pêche  
Carnet de capture

**Présentation générale**  
*La société en bref*  
Les Pêcheurs Réunis proposent un parcours de pêche sur la Trouille au niveau de l'entité de Spiennes. La Trouille est un affluent de la Haine... sur le bassin de Spiennes. La société est affiliée à la **Fédération Piscicole et Halieutique du sous-bassin de la Haine**.

**Espèces piscicoles présentes**  
L'espèce principale est la truite ainsi que toutes les espèces d'écloserie. Actuellement, des repeuplements en poissons adultes sont nécessaires pour maintenir la population de truites dans la Trouille. Ces versements sont opérés par la société de pêche.

**Techniques praticables sur le parcours**  
Toutes les techniques de pêche de la truite sont praticables mais, les techniques de perspective sont à privilégier en raison de secteurs à courant plus lent.

**Réglementation**  
**Périodes d'ouverture de la pêche**  
L'ouverture de la pêche est fixée du 3<sup>ème</sup> samedi de mars jusqu'au 30 septembre. Les trois jours qui suivent chaque empoissonnement (calendrier disponible sous la rubrique "Téléchargement") et sur l'ensemble du parcours de Spiennes, il n'est permis de pêcher qu'à partir de 7h (formelle interdiction de choisir un poste de pêche avant l'heure d'ouverture et de s'y installer avant 7h). En dehors de cette exception, **les dispositions générales sur la pêche en Région wallonne sont applicables** notamment : 30 minutes avant le lever légal du soleil et 30 minutes après le coucher légal du soleil.  
La pêche est strictement interdite sur l'ensemble du parcours de pêche (c'est-à-dire depuis la limite d'Harmignies jusqu'à la limite d'Hyon) le jour de chaque empoissonnement.

**Permis et carte de société**  
Le permis de pêche de la Région wallonne est obligatoire ainsi que la carte de membre de la société Les Pêcheurs Réunis.  
Le prix de la carte de pêche de la société est fixé au montant de 65,00 € et est disponible en ligne [www.permissdepêche.be](http://www.permissdepêche.be).  
La carte de membre est aussi vendue à l'occasion de la **Foire de la Pêche et du Pêcheur de Frameries** qui se déroule les 7 et 8 mars 2015 de 9 heures à 18 heures à la rue de Sars, 5 bis à 7040 Biaregnies (Salle Omnisports E. Severijns) sur le stand de la Fédération Piscicole et Halieutique du sous-bassin de la Haine ASBL.

**Divers**  
Il est strictement défendu d'abandonner des déchets ou des objets le long des berges. Il est obligatoire de relever toutes clôtures trouvées fermées. En période de coupe des fourrages, il est interdit de s'écarter des rives.  
En cas de doute de votre part quant aux empoissonnements qui auraient pu être différés suite à une crue des eaux, vous êtes invités à contacter un des numéros de téléphone qui suivent : 065/66.10.95 - 0478/32.84.74 (Jean-Marc Lété).  
Les responsables de l'association de pêche sont habilités à faire respecter le présent règlement et à contrôler, le cas échéant, les captures et à les confisquer en cas de non-respect du règlement.

**Carte de sociétés**  
Une carte de société est disponible à 65,00 euros  
Cliquez-ici pour plus d'informations. Commander en ligne, c'est facile

**Sociétés voisines**

- Pêcheurs Réunis de Spiennes (Les)
- Amicale des Pêcheurs Hyon (L)
- Valron (La)
- Truite dorée (La)
- Truite Saumonée (La)
- Amis de la Gaule d'Harmignies (Les)
- Epinoches Basieux (Les)
- Carpe Jemapienne (La)

Rechercher une autre société:  
Nom

Partagez ces parcours de Pêche avec

